

N° 25 - 0761

/ASCE-LC/CAB

Ouagadougou, le 23 SEP 2025

COMMUNIQUE

Suite au communiqué en date du 27 août 2024, relatif à l'appel à signalement concernant la vente de places dans les établissements d'enseignement scolaires, et la mauvaise gestion des cotisations des parents d'élèves, l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) a reçu 26 dénonciations qui provenant de la plupart des 13 anciennes régions du Burkina Faso.

Conformément aux dispositions légales, des investigations ont été menées dans les ressorts territoriaux des pôles économiques et financiers des Tribunaux de Grande Instance (TGI) de Ouagadougou 1 et de Bobo-Dioulasso en vue de contribuer à la manifestation de la vérité.

Dans le ressort territorial du Pôle économique et financier du TGI de Bobo-Dioulasso, deux (02) plaignants, sept (07) témoins et quatorze (14) personnes mises en cause ont été entendues.

Dans les circonscriptions du TGI de Ouaga I, les auditions de quatre (04) plaignants, dix-sept (17) témoins et quatorze (14) personnes mises en cause ont été prises pour de faits qui se sont déroulés dans les établissements d'enseignements scolaires.

Alors que ces dossiers sont en cours de traitement devant les juridictions compétentes, l'ASCE-LC constate que cette pratique infractionnelle perdure dans les différents établissements éducatifs du Burkina Faso. Il sied alors de continuer la lutte afin de l'éradiquer !

Aussi, l'ASCE-LC lance un second appel à toute personne (parent d'élève, ou témoin) susceptible de lui communiquer toute information concernant :

- les actes de racket des parents d'élèves, communément appelés « **vente des places** », afin de trouver des places dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire lors la rentrée scolaire 2025-2026 ;
- les noms des auteurs de ces actes et tout autre acteur ou complice sur toute l'étendue du territoire, qui ont déjà exigé et/ou perçu ces **sommes d'argent** pour inscrire ou faire inscrire des élèves ;

A cet effet, les plaintes et dénonciations peuvent être déposées physiquement ou envoyées au besoin sous le couvert de l'anonymat, tous les jours et heures ouvrables au bureau des plaintes et dénonciations à l'ASCE-LC sise Avenue Pascal Zagré ou transmises par tout autre canal.

- les numéros : +226 25 37 40 65 (standard), +226 25 37 40 60 (fixe), 52 01 91 38 (WhatsApp) 80 00 11 02 numéro vert

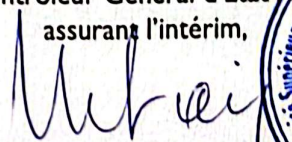
- l'adresse mail : info@asce-lc.bf ou contact@asce-lc.bf ou denoncer@asce-lc.bf

Des contrôles administratifs seront faits en en vue de garantir le respect des textes législatifs et réglementaires, de même que l'optimisation des performances desdits services éducatifs conformément au mandat de l'ASCE-LC.

Le Contrôleur général d'Etat sait compter sur votre contribution citoyenne habituelle, pour l'assainissement moral du milieu scolaire, gage d'une meilleure éducation de nos enfants, l'avenir du Burkina Faso.

Au nom de notre intégrité, combattons la corruption !

Pour le Contrôleur Général d'Etat absent
Le Contrôleur Général d'Etat Adjoint
assurant l'intérim,


Urbain MILLOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

